

PROVINCE DE QUÉBEC  
COMMISSION SCOLAIRE DE L'ÉNERGIE  
SIÈGE SOCIAL : SHAWINIGAN  
COMTÉS DE LAVIOLETTE, MASKINONGÉ,  
PORTNEUF ET SAINT-MAURICE

À une séance ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire de l'Énergie, tenue le mardi 6 mai 2003 à 19 h 45, au centre administratif à Shawinigan, sont présents sous la présidence de monsieur Jean-Yves Laforest, les membres suivants :

Madame Nicole B.-Girard	Monsieur Réal Julien
Madame Danielle Bolduc	Monsieur Serge Lafontaine
Monsieur Denis Boulianne	Monsieur Réjean Langlois
Madame France Désaulniers	Monsieur Steve Martin
Madame Sylvie Duchesne	Madame Nicole Périgny
madame Sylvie Dupont-Simard	Monsieur Grégoire Rompré
Monsieur Réjean Gélinas	Monsieur Yves Tousignant
Madame Johanne Harvey	

AINSI QUE mesdames Sylvie Huot et Brunelle Lafrenière, commissaires représentantes du comité de parents.

PARTICIPE à cette séance, le directeur général monsieur Jean-Pierre Hogue. Monsieur Pierre Chénard, directeur général adjoint, assiste à cette séance.

SONT AUSSI PRÉSENTS, les membres du personnel cadre suivant :

Monsieur Daniel Bussière	Directeur des Services de l'enseignement aux adultes
Me Serge Carpentier	Secrétaire général
Monsieur Denis Émond	Directeur des Services de l'informatique
Monsieur Pierre Larose	Directeur des Services complémentaires
Monsieur Bertrand Rodrigue	Directeur des Services des ressources humaines
Monsieur Jean-Guy Trépanier	Directeur des Services des ressources matérielles
Monsieur Claude Vincent	Directeur des Services des ressources financières
Monsieur Denis Lampron	Directeur de centre

Dans l'assistance, la présence est constatée de madame Louise Beaulieu et de monsieur Claude Bédard de l'entreprise « Autobus Chevrette » de La Tuque.

Ayant quorum, monsieur le président Jean-Yves Laforest ouvre la séance.

Au début de la séance, il est procédé à l'assermentation de madame Sylvie Duchesne à titre de commissaire.

---

Président

Par la suite, les membres du conseil des commissaires procèdent successivement à l'adoption de l'ordre du jour de la présente séance et d'un procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil des commissaires.

Adoption de  
l'ordre du jour

**RÉSOLUTION 392 0503** : Madame la commissaire Nicole Périgny PROPOSE que l'ordre du jour décrit au document 0503-01 soit adopté en y ajoutant les articles suivants :

- 4.4 Projet régional de lutte au décrochage.
- 5.3 Voie internationale – École secondaire des Chutes.
- 5.4 Plan d'évacuation des écoles.
- 5.5 Conditions de fermeture de l'école de Lac Édouard.

Adopté unanimement

Adoption d'un  
procès-verbal

**RÉSOLUTION 393 0503** : Chaque membre présent du conseil des commissaires ayant reçu copie du procès-verbal de la séance du conseil des commissaires tenue le 22 avril 2003 au moins six heures avant le début de la présente séance, madame la commissaire Danielle Bolduc PROPOSE que le secrétaire général soit dispensé de la lecture de ce procès-verbal;

QUE le procès-verbal de cette séance, inscrit sur le document 0503-02, soit adopté en remplaçant le texte de la résolution 362 0403 par le suivant :

**RÉSOLUTION 362 0403** : CONSIDÉRANT qu'une étude comparative a été faite auprès d'une quarantaine de commissions scolaires sur le taux compensatoire applicable pour les frais de déplacement;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à un ajustement à la hausse des taux établis par la commission scolaire;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Grégoire Rompré PROPOSE que les taux de 0,34 \$ par kilomètre ou de 0,43 \$ par kilomètre en covoiturage établis pour compenser les frais de déplacement soient remplacés par les taux de 0,38 \$ par kilomètre et de 0,48 \$ par kilomètre en covoiturage;

QU'entre 500 km et 1000 km (aller / retour) une entente est requise avec le supérieur immédiat quant à la compensation applicable, étant entendu que cette compensation ne peut excéder 0,10 \$/km ;

---

Président

---

Secrétaire

QUE pour plus de 1000 km (aller / retour)  
une entente est requise avec la direction générale;

QUE par suite l'annexe prévue à la  
Politique de gestion sur les frais de déplacement, de repas et de séjour soit  
remplacée en tenant compte de ces modifications;

QUE ces modifications soient applicables  
pour tout déplacement effectué à compter du 1<sup>er</sup> mai 2003.

Adopté unanimement

En étant à la période de questions réservée à l'assistance, monsieur Claude Bédard de  
l'entreprise Autobus Chevette demande s'il sera possible de discuter à l'article 5.5 de  
l'ordre du jour la question du remplacement de l'autobus actuel qui dessert les élèves de Lac  
Édouard par une berline.

Sur ce, monsieur le président Jean-Yves Laforest mentionne alors que pour les membres du  
conseil des commissaires la question de l'étude du transport de ces élèves doit être faite, et  
ce, en suivi avec la résolution 360 0403. Monsieur Bédard est invité à communiquer avec le  
directeur des Services de l'informatique et du transport scolaire, monsieur Denis Émond,  
pour toute discussion sur ce dossier.

En étant après cela aux sujets relatifs à la direction générale, monsieur Jean-Pierre Hogue fait  
part aux commissaires de la recommandation du comité de sélection pour le comblement du  
poste de direction adjointe de centre. Il est alors donné suite à cette recommandation et une  
résolution est adoptée en ce sens.

Nomination de  
Lucie Lafond au  
poste de directrice  
adjointe de centre

**RÉSOLUTION 394 0503 :**

CONSIDÉRANT qu'un poste de direction adjointe de  
centre est vacant;

CONSIDÉRANT que le comité de sélection, formé par  
la résolution 357 0403 pour le comblement de ce poste, a soumis sa recommandation au  
conseil des commissaires;

EN CONSÉQUENCE et eu égard à la recommandation  
du comité de sélection, monsieur le commissaire Grégoire Rompré PROPOSE que madame  
Lucie Lafond soit engagée au poste régulier à temps complet de directrice adjointe de centre;

QUE l'affectation de madame Lucie Lafond soit au  
Carrefour Formation Mauricie;

QUE cet engagement soit effectif à compter du 7 mai  
2003;

---

Président

QU'il demeure finalement entendu que cet engagement est sous réserve d'une autorisation du ministère de l'Éducation ainsi que des lois, des règlements et de la politique locale de gestion relatifs aux conditions d'emploi des gestionnaires des commissions scolaires.

Adopté unanimement

Consécutivement et après avoir reçu les explications requises du directeur général, les membres du conseil des commissaires adoptent une résolution pour donner suite à une demande du Pavillon de loisirs des aînés de Shawinigan-Sud.

Demande de subvention du P.L.A.S.S.

**RÉSOLUTION 395 0503** :      CONSIDÉRANT que le Pavillon de loisirs des aînés de Shawinigan-Sud (P.L.A.S.S.) a présenté une demande de subvention équivalente au compte de taxes scolaires;

CONSIDÉRANT que le susdit organisme justifie sa demande par le fait qu'il est actuellement en démarche d'obtenir le statut d'organisme à but non lucratif, la probabilité étant qu'il obtienne gain de cause à cet effet;

Madame la commissaire Nicole B.-Girard PROPOSE que soit donné suite à la demande du P.L.A.S.S. et que soit autorisé le versement d'une subvention équivalente au compte de taxes scolaires dues incluant les arrérages;

QU'il demeure entendu qu'il n'y a aucun engagement de la part de la Commission scolaire de l'Énergie quant à la reconduction d'une telle subvention pour les années futures.

Adopté unanimement

Sur un autre sujet, monsieur Jean-Pierre Hogue porte à la connaissance des commissaires un projet de lutte au décrochage et à l'abandon scolaires et la mise en place d'un observatoire de l'insertion sociale et professionnelle des jeunes. Après avoir été informés des objectifs de ce projet, il est décidé d'y adhérer.

Participation au projet de lutte au décrochage et à l'abandon scolaire

**RÉSOLUTION 396 0503** :      CONSIDÉRANT, par l'intermédiaire de la Table régionale de l'Éducation, que les partenaires touchés par les phénomènes sociaux liés au décrochage scolaire ainsi que ceux qui sont préoccupés par la formation de la main-d'œuvre ont convenu de travailler en étroite collaboration dans la lutte au décrochage scolaire et en faveur de l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de la région;

CONSIDÉRANT qu'un projet est élaboré visant l'amélioration de la persévérance scolaire et de la sortie avec diplôme des élèves des deux commissions scolaires de la Mauricie ainsi qu'à tous les autres niveaux d'enseignement, et ce, afin de répondre plus efficacement aux exigences futures du marché du travail;

\_\_\_\_\_  
Président

\_\_\_\_\_  
Secrétaire

CONSIDÉRANT que ce projet de l'ordre de 230 000 \$ implique la participation financière de plusieurs partenaires;

CONSIDÉRANT l'importance de ce projet;

CONSIDÉRANT que la conclusion d'une entente est requise;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Johanne Harvey PROPOSE que la Commission scolaire de l'Énergie participe au projet de « Lutte au décrochage et à l'abandon scolaires et la mise en place d'un observatoire de l'insertion sociale et professionnelle des jeunes »;

QU'une somme de 10 000 \$ soit investi en 2003-2004 pour soutenir les activités de la première année de ce projet et de l'entente spécifique afférente;

QUE monsieur le président Jean-Yves Laforest soit mandaté pour signer le protocole d'entente détaillant les engagements des parties dans le cadre de cette entente spécifique au nom de la Commission scolaire de l'Énergie;

QUE la directrice des Services de l'enseignement aux jeunes, madame Maryse Demers, soit désignée comme étant la représentante de la Commission scolaire de l'Énergie au sein du comité de suivi de l'entente spécifique, ayant pour mandat d'encadrer les activités, d'en évaluer les résultats et de recommander, le cas échéant, le renouvellement.

Adopté unanimement

En référence après cela aux sujets relatifs aux commissaires, des résolutions de félicitations sont adoptées d'une part, à l'égard de ministres et d'autre part, aux lauréates de Secondaire en Spectacle.

Félicitations

**RÉSOLUTION 397 0503 :**

CONSIDÉRANT que monsieur Pierre Reid, député d'Orford, a été nommé ministre de l'Éducation;

Monsieur le commissaire Jean-Yves Laforest PROPOSE que des félicitations soient adressées à monsieur Reid pour cette nomination.

Adopté unanimement

Félicitations

**RÉSOLUTION 398 0503 :**

CONSIDÉRANT que madame Julie Boulet, députée de Laviolette, a été nommée ministre déléguée à la Santé et à la Conditions des Aînés ainsi que ministre responsable de la région de la Mauricie et de la région du Centre-du-Québec;

---

Président

Monsieur le commissaire Réjean Gélinas PROPOSE que des félicitations soient adressées à madame Boulet pour ces nominations.

Adopté unanimement

Félicitations

**RÉSOLUTION 399 0503 :**

CONSIDÉRANT que Secondaire en Spectacle est un organisme sans but lucratif voué à la promotion de l'expression artistique francophone par les arts de la scène auprès des jeunes des écoles secondaires du Québec;

CONSIDÉRANT que Secondaire en Spectacle a pour mission de promouvoir et de développer au Québec, un concept d'intervention visant l'épanouissement des jeunes du niveau secondaire général par l'organisation et la réalisation d'événements culturels et artistiques;

CONSIDÉRANT que le concept de Secondaire en Spectacle est développé à partir des objectifs suivants :

- ✓ promouvoir le développement d'activités culturelles et artistiques auprès des jeunes du secondaire;
- ✓ offrir la possibilité aux élèves du secondaire de vivre une expérience de scène exceptionnelle comme artistes, techniciens, animateurs ou organisateurs;
- ✓ favoriser la création et l'établissement de liens entre les jeunes et les écoles secondaires de différentes régions;
- ✓ valoriser l'utilisation de la langue française;

CONSIDÉRANT que la majorité des écoles de la commission scolaire sont membres de Secondaire en Spectacle;

CONSIDÉRANT que les 25 et 26 avril dernier a eu lieu à l'école secondaire des Chutes à Shawinigan la finale régionale permettant de choisir les représentants de la région au Rendez-Vous panquébécois de Secondaire en Spectacle;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Danielle Bolduc PROPOSE que des félicitations soient adressées aux lauréates de nos écoles de la finale régionale de Secondaire en Spectacle, à savoir :

**Catégorie Interprétation / Chant**

- ✓ Marie-Michèle Rivard  
École secondaire Val-Mauricie  
Quand on a que l'amour
- ✓ Cassy Berthiaume-Lafrenière  
École secondaire du Rocher  
Ce soir on danse à Naziland

---

Président

Catégorie Auteur-compositeur-interprète / Chant

- ✓ Cindy Bédard  
École secondaire Paul-Le Jeune  
Image

Catégorie Danse et expression corporelle

Toune d'automne :

- ✓ Heïdi Bellerive;
- ✓ Christine Brière;
- ✓ Pamela Champagne;
- ✓ Lydia Durocher;
- ✓ Gabrielle Lachance;
- ✓ Annie Lessard;
- ✓ Audrey Matteau;
- ✓ Anne McMurray;
- ✓ Marie-Josée Paillé;
- ✓ Anne-Sophie Richard;
- ✓ Cathy Richard;
- ✓ Genevière St-Onge;  
École secondaire des Chutes

QUE des félicitations soient également adressées aux participants de la finale régionale ainsi que des félicitations et remerciements aux organisateurs et intervenants ayant contribué à la réalisation de cet événement, dont particulièrement madame Francine Lemay.

Adopté unanimement

Toujours en référence aux sujets relatifs aux commissaires, monsieur Serge Lafontaine questionne le fait que le programme d'Éducation internationale de l'école secondaire des Chutes soit compromis pour la prochaine année scolaire en raison du nombre d'élèves. S'ensuivent alors des discussions notamment sur l'accessibilité pour les élèves des écoles aux diverses concentrations. Il est convenu que la direction générale procédera à une analyse de la situation et qu'un suivi sera apporté à la prochaine séance du conseil des commissaires.

Monsieur le commissaire Réal Julien s'enquiert après cela des plans d'évacuation dans les écoles. Le directeur des Services des ressources matérielles, monsieur Jean-Guy Trépanier, est invité à fournir les explications sur ce dossier. Ce dernier précise que la commission scolaire a investi dans ce dossier au cours des dernières années. Ainsi, chaque école possède son plan d'évacuation et des pratiques ont lieu à chaque année avec parfois la participation des services des incendies qui émettent alors un rapport à la direction d'école. De plus, une firme est mandatée pour s'assurer du bon état d'utilisation des extincteurs.

---

Président

Monsieur le commissaire Yves Tousignant réfère après cela au dossier du transfert des élèves de l'école Notre-Dame-des-Neiges de Lac Édouard. Monsieur Tousignant remercie en premier lieu les commissaires pour leur orientation d'améliorer les conditions de transport des élèves de Lac Édouard.

Monsieur Yves Tousignant présente ensuite une demande pour que la commission scolaire verse une allocation de transition à la municipalité de Lac Édouard concernant le loyer de l'immeuble utilisé, et ce, jusqu'au 31 décembre 2003. Finalement, monsieur Tousignant souhaite que soit apporté une attention particulière pour que les élèves de cette école terminent la présente année scolaire en beauté. En suivi des discussions, la résolution ci-après décrite est adoptée.

Loyer de  
l'immeuble à Lac  
Édouard

**RÉSOLUTION 400 0503 :**            CONSIDÉRANT, en référence à la résolution 360 0403, l'orientation de la commission scolaire d'améliorer les conditions de transport des élèves de Lac Édouard;

CONSIDÉRANT, également, le souci de concertation avec le milieu de Lac Édouard et de développement avec les communautés;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Yves Tousignant PROPOSE, qu'en plus des orientations d'amélioration du transport des élèves de Lac Édouard, que la Commission scolaire de l'Énergie maintienne le paiement du loyer de l'immeuble utilisé par l'école Notre-Dame-des-Neiges à Lac Édouard, et ce, jusqu'au moment de la fusion de la municipalité à la Ville de La Tuque, à savoir jusqu'au 31 décembre 2003.

Adopté unanimement

Dans un autre ordre d'idées, et sur recommandation du directeur général en l'absence de la directrice des Services de l'enseignement aux jeunes, les commissaires autorisent une dérogation à l'âge d'admission d'une élève.

Dérogation à l'âge  
d'admission au  
préscolaire

**RÉSOLUTION 401 0503 :**            CONSIDÉRANT, en référence à l'article 241.1 de la Loi sur l'instruction publique, que la commission scolaire peut, sur demande motivée de ses parents, admettre un enfant à l'éducation préscolaire pour l'année au cours de laquelle il atteint l'âge de cinq ans;

CONSIDÉRANT que les Services de l'enseignement ont présenté une recommandation de dérogation pour un élève dans le cadre de l'article précité;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Serge Lafontaine PROPOSE que soit autorisée une dérogation à l'âge d'admission en vertu de l'article 241.1 de la Loi sur l'instruction publique afin que M.L. (LACOM266198--) soit admise à l'éducation préscolaire en 2003-2004.

Adopté unanimement

---

Président

---

Secrétaire



Poursuivant, les membres du conseil des commissaires considèrent les sujets relatifs aux Services de l'informatique et du transport scolaire. Monsieur Denis Émond présente alors successivement des recommandations, et ce, en suivi du comité consultatif du transport, quant à un partage de déficit, de frais d'administration et de taxes. De même, sont suggérés les tarifs pour l'année scolaire 2003-2004. Les résolutions ci-après décrites sont alors adoptées concernant ces dossiers.

Partage du déficit d'opération du transport scolaire 2001-2002

**RÉSOLUTION 402 0503 :** Monsieur le commissaire Réjean Langlois PROPOSE que soit accepté le partage du déficit d'opération du transport scolaire 2001-2002 tel que décrit au document 0503-03.

Adopté unanimement

Partage des frais d'administration reliés aux activités 2002-2003 du transport scolaire

**RÉSOLUTION 403 0503 :** Monsieur le commissaire Denis Boulianne PROPOSE que soit accepté le partage des frais d'administration reliés aux activités 2002-2003 du transport scolaire tel que décrit au document 0503-04.

Adopté unanimement

Partage des taxes nettes provenant des contrats de transport scolaire 2002-2003

**RÉSOLUTION 404 0503 :** Madame la commissaire Danielle Bolduc PROPOSE que soit accepté le partage des taxes nettes provenant des contrats de transport scolaire 2002-2003 tel que décrit au document 0503-05.

Adopté unanimement

Tarifs 2003-2004 transport du midi et autres services

**RÉSOLUTION 405 0503 :** Madame la commissaire Sylvie Dupont-Simard PROPOSE que soient acceptés les tarifs 2003-2004 pour le transport du midi, les services optionnels (matin et soir) et les services de courte durée, et ce, tel que décrit au document 0503-06.

Adopté unanimement

Les membres du conseil des commissaires prennent ensuite connaissance d'un résumé de la correspondance reçue et adoptent les résolutions ci-après décrites.

Transfert des élèves de l'école Saint-Jean-Bosco à l'école Laflèche de Grand-Mère – Demande à la Ville de Shawinigan concernant la sécurité des élèves

**RÉSOLUTION 406 0503 :** CONSIDÉRANT, en référence à l'organisation scolaire 2003-2004, que les élèves de l'école Saint-Jean-Bosco de Grand-Mère sont transférés à l'école Laflèche de Grand-Mère;

CONSIDÉRANT qu'un comité de transition a procédé à une étude quant à la sécurité des élèves et soumis des recommandations;

CONSIDÉRANT que le conseil d'établissement de l'école institutionnelle Laflèche – Saint-Jean-Bosco a entériné ces recommandations et transmis celles-ci au conseil des commissaires pour que demande soit faite à la Ville de Shawinigan de donner suite à ces recommandations;

---

Président

---

Secrétaire

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Nicole B.-Girard PROPOSE que demande soit faite à la Ville de Shawinigan de donner suite aux recommandations relatives à la sécurité des élèves faites par le comité de transition pour le transfert des élèves de l'école Saint-Jean-Bosco à l'école Laflèche de Grand-Mère et entérinées par le conseil d'établissement de cette école.

Adopté unanimement

Dépôt d'un résumé de la correspondance reçue

**RÉSOLUTION 407 0503 :** Monsieur le commissaire Grégoire Rompré PROPOSE que soit déposé un résumé de la correspondance reçue en date des 1<sup>er</sup> et 6 mai 2003, décrit au document 0503-07.

Adopté unanimement

Aucune intervention n'est faite à la seconde période de questions réservée à l'assistance.

À ce moment-ci, soit à 20 h 40, il est procédé à une suspension de la séance.

Suspension de la séance

**RÉSOLUTION 408 0503 :** Monsieur le commissaire Jean-Yves Laforest PROPOSE que la présente séance du conseil des commissaires soit suspendue pour les fins d'une pause-santé.

Adopté unanimement

À 21 h, il est procédé à la réouverture de la séance et à la tenue d'un huis clos.

Réouverture de la séance

**RÉSOLUTION 409 0503 :** Monsieur le commissaire Denis Boulianne PROPOSE que soit rouverte au public la présente séance du conseil des commissaires.

Adopté unanimement

Huis clos

**RÉSOLUTION 410 0503 :** Madame la commissaire Sylvie Duchesne PROPOSE que soit décrétée la tenue d'un huis clos de la présente séance du conseil des commissaires.

Adopté unanimement

À 21 h 45, il est successivement procédé à la réouverture de la séance au public et à l'ajournement de la séance.

Réouverture de la séance

**RÉSOLUTION 411 0503 :** Madame la commissaire Nicole B.-Girard PROPOSE que soit rouverte au public la présente séance du conseil des commissaires.

Adopté unanimement

\_\_\_\_\_  
Président

Clôture de la  
séance

**RÉSOLUTION 412 0503 :**

Monsieur le commissaire Jean-Yves Laforest PROPOSE  
que soit déclarée ajournée au 13 mai 2003 à 19 h 30 la  
présente séance du conseil des commissaires de la Commission scolaire de l'Énergie.

Adopté unanimement

PRÉSIDENT

---

SECRÉTAIRE

---

---

Président

---

Secrétaire